

## Bureau de la septième session du Forum des Nations Unies sur les forêts

### Projet de texte proposé en vue de négociations sur le Programme de travail pluriannuel du Forum des Nations Unies sur les forêts pour la période 2007-2015

#### Introduction

Lors de sa septième session qui aura lieu du 16 au 27 avril 2007 à New York, le Forum adoptera un programme de travail pluriannuel axé sur des objectifs précis pour la période 2007-2015. Le rapport du Secrétaire général sur le programme de travail pluriannuel du Forum des Nations Unies sur les forêts (E/CN.18/2007/2) et les discussions dans le cadre du processus de Bali sur l'Initiative conduite par les pays ont constitué une bonne base pour l'élaboration d'un programme de travail pluriannuel ciblé et pragmatique pour le Forum.

Selon les indications fournies lors de la séance d'information tenue le 5 mars 2007 à New York, le Bureau a établi le projet de texte repris ci-dessous, après des consultations avec les membres, afin de faciliter les négociations et, par la suite, l'adoption par le Forum d'une décision concernant son programme de travail pluriannuel. Le contenu du projet de texte est basé sur le rapport du Secrétaire général et le rapport succinct du coprésident sur l'Initiative de Bali.

Le Bureau appuie le point de vue du Secrétaire général selon lequel le programme de travail pluriannuel devrait faire ressortir l'objectif général, les principales fonctions et la stratégie de l'arrangement international sur les forêts, compte tenu de la nouvelle modalité opérationnelle (à savoir la tenue de sessions biennales). Le programme devrait prévoir des tâches propres à faciliter la réalisation des quatre objectifs mondiaux sur les forêts et la mise en œuvre de l'instrument juridiquement non contraignant. Dans ce sens, le nouveau programme de travail devrait comporter une description et une programmation des tâches essentielles à entreprendre durant la période 2007-2015, y compris des questions de principe à débattre à chacune des sessions du FNUF, ainsi que les activités à mener entre les sessions.

#### Structure du projet de texte

Le projet de programme de travail pluriannuel proposé est conçu sous la forme d'une décision comprenant les éléments suivants :

##### Préambule

- A. Sessions du Forum
- B. Réunions préparatoires intergouvernementales du Forum
- C. Contributions des régions et dialogue sur les priorités régionales
- D. Questions prioritaires émergentes
- E. Renforcement de la coopération et de la coordination des politiques et des programmes
- F. Année internationale de la forêt (2011)
- G. Instrument juridiquement non contraignant relatif à tous les types de forêts
- H. Surveillance, évaluation et rapports
- I. Examen
- J. Groupes d'experts *ad hoc* et activités d'appui
- K. Programme de travail pluriannuel détaillé
- L. Ressources

## Questions à débattre

1. Les thèmes proposés pour les sessions et les réunions préparatoires intergouvernementales émanent du rapport du Secrétaire général et des discussions dans le cadre de l'Initiative de Bali. Cependant, le Forum devra déterminer un certain nombre de thèmes et de questions de fond ponctuels qui seront débattus lors des diverses sessions, en veillant à ne pas surcharger son calendrier.
2. Il conviendrait de signaler que les sections E (renforcement de la coopération et de la coordination), H (surveillance, évaluation et rapports) et I (examen) sont étroitement liées à l'« instrument ». Les Etats membres souhaiteront peut-être aborder ces questions en même temps que les discussions ou les négociations sur l'instrument en cours de session.
3. Les dispositions d'ordre logistique et institutionnel requises pour une prise en compte adéquate des aspects régionaux doivent être examinées avec soin, de sorte que les interactions entre le Forum et les entités régionales et sous-régionales puissent devenir un processus harmonieux et mutuellement bénéfique.
4. En tenant compte des points de vue exprimés dans le cadre de l'Initiative de Bali, le Bureau a proposé la tenue de réunions préparatoires intergouvernementales entre les sessions du Forum. Les experts désignés par les gouvernements participeraient à de telles réunions dans un cadre non lié aux négociations, mais axé principalement sur les préparatifs de la session ordinaire à venir. A cet égard, il y aura lieu d'envisager la possibilité de mettre à profit ces réunions préparatoires pour fournir une contribution ciblée au Conseil économique et social pour les années au cours desquelles il n'y aurait pas de sessions du Forum.
5. Dernier point, mais non le moindre, le Forum devra tenir compte des répercussions de l'incidence budgétaire du programme de travail élargi sur ses interventions, notamment sur les activités intéressant les régions, l'Année internationale de la forêt prévue en 2011 et les activités relatives à la mise en œuvre de l'instrument, qui sont nouvelles et supplémentaires. De toute évidence, ces activités nécessiteront un apport de ressources supplémentaires. Le Forum devra aborder cette question dans tous ses aspects et prendre des dispositions appropriées (ou saisir le Secrétaire général) afin d'obtenir les ressources humaines et financières nécessaires pour traduire l'engagement en actions concrètes et effectives.

**Programme de travail pluriannuel du Forum des Nations Unies sur les forêts pour la période 2007-2015**

*Le Forum des Nations Unies sur les forêts,*

*Rappelant* que le principal objectif de l'arrangement international sur les forêts est de promouvoir la gestion, la conservation et le développement durable de tous les types de forêts et de renforcer l'engagement politique à long terme en ce sens, comme l'indique la résolution 2000/35 du Conseil économique et social,

*Rappelant également* l'engagement en faveur de la réalisation des objectifs de développement convenus sur le plan international, y compris ceux qui figurent dans la Déclaration du Millénaire des Nations Unies\* (résolution 55/2 de l'Assemblée générale) et dans les textes issus des principales conférences de l'ONU qui se sont tenues depuis 1992 ainsi que dans les accords internationaux conclus durant la même période,

*Réaffirmant* la résolution 2000/35 du Conseil économique et social, notamment son paragraphe 4 g) qui prévoit que le Forum des Nations Unies sur les forêts travaillera sur la base d'un programme de travail pluriannuel s'inspirant d'éléments tirés de la Déclaration de Rio sur l'environnement et le développement, des principes relatifs aux forêts, du chapitre 11 d'Action 21 et des mesures proposées par le Groupe d'experts intergouvernemental sur les forêts ou par le Forum intergouvernemental sur les forêts,

*Considérant* la résolution 2006/49 du Conseil économique et social, notamment les principales fonctions supplémentaires énumérées aux alinéas a), b) et c) du paragraphe 2 de la résolution,

*Considérant également* l'importance et la nécessité de déployer des efforts concertés pour réaliser des progrès vers la réalisation des quatre objectifs mondiaux sur les forêts définis dans la résolution 2006/49 du Conseil économique et social,

*Conscient* de la résolution 61/16 de l'Assemblée générale sur le renforcement du Conseil économique et social et la nécessité pour les organes subsidiaires du Conseil de lui fournir des contributions pour l'examen de la mise en œuvre des objectifs de développement convenus sur le plan international, y compris ceux qui figurent dans la Déclaration du Millénaire des Nations Unies, par le biais des examens ministériels annuels et des réunions biennales du Forum de coopération et de développement,

*Saluant* l'adoption de la résolution 61/193 de l'Assemblée générale qui incorpore la mise en œuvre de l'Année internationale de la forêt (2011) dans les activités du Forum,

*Soulignant* la nécessité d'intégrer au programme de travail pluriannuel les résolutions 2000/35 et 2006/49 du Conseil économique et social ainsi que les résolutions et décisions issues de précédentes sessions du Forum, en prévoyant des activités spécifiques à entreprendre par le Forum des Nations Unies sur les forêts (FNUF) jusqu'en 2015,

*Prenant en compte* les enseignements tirés de l'exécution du programme de travail pluriannuel du Forum pour la période 2001-2005 et des programmes de travail pluriannuels actuels des commissions spécialisées du Conseil,

*Prenant note* du rapport du Secrétaire général sur le programme de travail pluriannuel du Forum des Nations Unies sur les forêts pour la période 2007-2015 (E/CN.18/2007/2),

*Prenant note également* du rapport succinct du coprésident concernant l'initiative dirigée par les pays à l'appui du Forum des Nations Unies sur les forêts qui s'est déroulée sur le thème « Programme de travail pluriannuel du Forum des Nations Unies sur les forêts : cap sur 2015 » du 13 au 16 février 2007 à Bali (Indonésie),

*Décide* d'adopter le programme de travail pluriannuel du Forum des Nations Unies sur les forêts pour la période 2008-2015 comme suit :

#### A. Sessions du Forum

1. Le Forum organisera ses activités en cycles biennaux et tiendra tous les deux ans des sessions pouvant durer jusqu'à deux semaines, selon les modalités suivantes :

a) Les sessions du Forum se tiendront sur la base de thèmes centraux axés principalement sur la mise en œuvre des quatre objectifs mondiaux sur les forêts et répartis comme suit :

- i) Huitième session (2009) : La forêt au service du développement;
- ii) Neuvième session (2011) : Gestion forestière durable pour les collectivités et les moyens d'existence;
- iii) Dixième session (2013) : La forêt au service de la croissance et de la durabilité;
- iv) Onzième session (2015) : Renforcement de la coopération et de la coordination des politiques et des programmes, examen et étude d'actions ultérieures;

b) Chacune des sessions comportera une évaluation de l'état d'avancement de la mise en œuvre de l'instrument juridiquement non contraignant;

c) A chaque session, les modalités de mise en œuvre et notamment les ressources financières, le renforcement des capacités, le transfert de technologies écologiquement rationnelles et le quatrième objectif mondial sur les forêts ainsi que d'autres moyens d'exécution seront examinés dans le cadre des questions intersectorielles. De la même façon, le renforcement de la coopération et de la coordination des politiques et des programmes, la surveillance, l'évaluation et l'établissement des rapports, la participation à la gouvernance et au maintien de la primauté du droit ainsi que les dialogues entre parties prenantes seront traités comme des questions communes;

d) Des segments ministériels de haut niveau et notamment un dialogue avec les responsables des organisations membres du Partenariat de collaboration sur les forêts et d'autres organisations, institutions et instruments internationaux et régionaux du domaine des forêts auront lieu lors de la neuvième session en 2011 et de la onzième session en 2015;

e) La neuvième session comportera aussi des cérémonies de célébration de l'Année internationale de la forêt;

f) Le programme de chaque session comprendra un point de l'ordre du jour sur les questions relatives au Conseil économique et social et les contributions correspondantes au titre de l'examen ministériel annuel et de la réunion biennale du Forum de coopération et de développement.

2. Le résultat de la session proprement dite sera un rapport contenant des décisions de politique générale et des résolutions, y compris des orientations à l'intention du Partenariat de collaboration sur les forêts, ainsi que des notes récapitulatives du Président, le cas échéant.

3. Les sessions du Forum se tiendront au siège de l'ONU ou dans d'autres lieux, selon qu'il conviendra, en mars ou en avril de la deuxième année du cycle en 2009, 2011, 2013 et 2015, sur la base de l'analyse des rapports du Secrétaire général, des résultats des réunions préparatoires intergouvernementales décrites ci-dessous et d'autres contributions pertinentes.

## B. Réunions préparatoires intergouvernementales du Forum

4. Au titre de chaque cycle, le Forum organisera une réunion préparatoire intergouvernementale d'une semaine pour discuter des enseignements tirés du processus, de la politique ultérieure et des mesures à envisager, afin de fournir aux sessions du Forum des contributions axées notamment sur les activités suivantes :

- a) Tenue de discussions préparatoires sur les questions thématiques retenues pour les sessions à venir, en vue d'accroître la sensibilisation aux questions de principe à débattre;
- b) Evaluation de l'état d'avancement de la mise en œuvre de l'instrument juridiquement non contraignant relatif à tous les types de forêts à tous les niveaux, fourniture d'avis techniques sur les modalités et mécanismes de mise en œuvre et échange de vues sur les actions ultérieures;
- c) Mise en place d'un cadre pour l'échange de vues sur les expériences et les contraintes régionales et sous-régionales en matière de gestion forestière durable, ainsi que pour la présentation, l'examen et l'affinement des contributions régionales au Forum.

5. Chaque réunion préparatoire intergouvernementale donnera lieu à l'établissement d'un rapport succinct du Président reprenant les points de vue exprimés par les participants.

6. Les réunions préparatoires intergouvernementales se tiendront dans l'un des sièges régionaux de l'ONU, au moins quatre mois avant la tenue des sessions ordinaires du Forum, suivant la décision prise à cet effet par celui-ci en tenant compte du calendrier des sessions du Conseil économique et social, en vue de donner suite aux décisions pertinentes du Conseil et d'autres entités de l'ONU, ainsi que de fournir les contributions attendues du Forum.

7. Les réunions préparatoires intergouvernementales seront organisées par le secrétariat du Forum, en collaboration avec les commissions économiques régionales de l'ONU au niveau de leurs sièges régionaux respectifs, de la manière suivante : en 2008 au siège de la Commission économique et sociale pour l'Asie et le Pacifique à Bangkok (Thaïlande), en 2010 au siège de la Commission économique pour l'Afrique à Addis Abeba (Ethiopie), en 2012 au siège de la Commission économique pour l'Europe à Genève (Suisse) et en 2014 au siège de la Commission économique pour l'Amérique latine et les Caraïbes à Santiago (Chili).

## C. Contributions des régions et dialogue sur les priorités régionales

8. Les mécanismes, institutions, instruments, organisations et processus régionaux et sous-régionaux du domaine des forêts sont encouragés, en coopération avec le secrétariat du Forum, à coordonner et à organiser des initiatives concertées dans leurs régions respectives pour réaliser les objectifs mondiaux sur les forêts et mettre en œuvre l'instrument juridiquement non contraignant.

9. Le Secrétaire général est prié d'élaborer des lignes directrices à communiquer aux organismes régionaux et sous-régionaux pour leur permettre de fournir au titre des réunions préparatoires intergouvernementales du Forum des contributions volontaires axées sur des thèmes spécifiques du programme de travail pluriannuel et sur la réalisation des objectifs mondiaux sur les forêts.

10. Sur la base des lignes directrices susmentionnées, les mécanismes, institutions, instruments, organisations et processus régionaux et sous-régionaux du domaine des forêts sont encouragés à transmettre au secrétariat du Forum des contributions coordonnées et fondées de préférence sur les résultats de travaux préparatoires régionaux au moins trois mois avant la tenue de la réunion préparatoire intergouvernementale du Forum, de sorte que ces contributions puissent être disponibles dans l'ensemble des langues de travail de l'ONU, s'il y a lieu.

11. Le Secrétaire général est prié d'établir un rapport analytique général sur les résultats des réunions préparatoires intergouvernementales et une synthèse de l'information figurant dans les contributions fournies au titre des réunions préparatoires intergouvernementales par des organismes, mécanismes et processus régionaux et sous-régionaux du domaine des forêts, pour examen par le Forum lors de ses diverses sessions ordinaires.

#### D. Questions prioritaires émergentes

12. Pour rendre plus pertinentes l'analyse et l'élaboration des politiques lors de ses sessions ordinaires, le Forum abordera des questions prioritaires émergentes ayant une incidence directe ou indirecte sur la gestion durable des forêts, suivant les décisions prises à cet effet à la session précédente.

#### E. Renforcement de la coopération et de la coordination des politiques et des programmes

13. Le Forum continuera à fournir des orientations sur les questions concernant la politique forestière et à recevoir des rapports d'activité consolidés émanant du Partenariat de collaboration sur les forêts.

14. A chaque session ordinaire, le Forum invitera les présidents des organes directeurs du PCF à lui présenter un exposé sur leurs décisions et activités respectives concernant les activités du Forum.

15. Le Forum renforcera davantage les synergies avec les organismes de l'ONU et d'autres organismes, mécanismes et processus relatifs aux critères et aux indicatifs intervenant dans le domaine des forêts sur les plans international, régional et sous-régional, notamment les secrétariats des conventions de Rio et d'autres membres du Partenariat de collaboration sur les forêts, ainsi que la Commission du développement durable et d'autres commissions spécialisées du Conseil économique et social.

#### F. Année internationale de la forêt (2011)

16. Les préparatifs de l'Année internationale de la forêt, qui font partie intégrante du programme de travail pluriannuel du Forum, seront examinés à la huitième session du Forum (2009), en vue d'accompagner le lancement de l'Année de diverses activités spéciales du début jusqu'à la fin de 2011, ainsi que d'en évaluer la mise en œuvre et les résultats à la dixième session (2013).

17. Le Secrétaire général est prié d'établir un plan d'activité détaillé pour examen à la huitième session (2009), en vue d'assurer une application efficace de la décision concernée.

18. Les Etats membres et les parties prenantes sont priés de fournir des contributions au fonds d'affectation spéciale pour le Forum des Nations Unies sur les forêts consacré spécifiquement à cette activité.

#### G. Instrument juridiquement non contraignant relatif à tous les types de forêts

19. Le Forum des Nations Unies sur les forêts fera office d'organe directeur de l'instrument juridiquement non contraignant pour tous les types de forêts et veillera à ce titre à son application. Le Forum procédera à l'examen de l'état d'application de l'instrument lors de ses réunions.

20. Le secrétariat du Forum fera office de secrétariat de l'instrument juridiquement non contraignant susvisé, notamment en ce qui concerne la gestion de tout fonds d'affectation spéciale consacré à cette fin.

## H. Surveillance, évaluation et rapports

21. Compte tenu de l'importance de la surveillance, de l'évaluation et des rapports pour l'appréciation des progrès accomplis vers la gestion forestière durable et l'atteinte des objectifs mondiaux sur les forêts, ainsi que pour la contribution des forêts à la réalisation des objectifs de développement convenus sur le plan international, dont ceux qui figurent dans la Déclaration du Millénaire, et l'évaluation globale de l'efficacité de l'arrangement international sur les forêts qui sera entreprise en 2015,

a) Le Secrétaire général est prié d'établir des analyses consolidées sur la base des rapports présentés par les pays, les membres du Partenariat de collaboration sur les forêts et d'autres parties prenantes lors des neuvième et onzième sessions (2011 et 2015) du Forum, en veillant particulièrement à alléger le poids de l'établissement des rapports au niveau des pays et en mettant à profit les systèmes d'information existants et l'apport des processus relatifs aux critères et aux indicateurs.

b) Les Etats membres sont instamment priés d'utiliser les sept volets thématiques courants qui suivent comme cadre de référence pour la surveillance, l'évaluation et les rapports concernant les progrès en matière de gestion forestière durable :

- Etendue des ressources forestières
- Diversité biologique
- Santé et vitalité des forêts
- Fonction de production des ressources forestières
- Fonction de protection des ressources forestières
- Fonctions socio-économiques
- Cadre juridique, stratégique et institutionnel

## I. Examen

22. A sa neuvième session (2011), le Forum entreprendra une évaluation à mi-parcours des progrès accomplis vers l'atteinte des quatre objectifs mondiaux sur les forêts et de la contribution des forêts à la réalisation des objectifs de développement convenus sur le plan international.

23. La onzième session du Forum prévue en 2015 sera consacrée essentiellement à l'examen de l'efficacité de l'arrangement international sur les forêts et de l'instrument juridiquement non contraignant, ainsi qu'à l'analyse de toutes les options possibles pour l'avenir, comme l'indique le paragraphe 32 de la résolution 2006/49 du Conseil.

24. Le programme de la onzième session prévoira également une évaluation de la contribution des forêts à la réalisation des objectifs de développement convenus sur le plan international, dont ceux qui figurent dans la Déclaration du Millénaire, ainsi que la mise au point d'éléments d'appréciation pour l'examen de la question par l'Assemblée générale.

## J. Groupes d'experts *ad hoc* et activités d'appui

25. Le Forum peut organiser des réunions de groupes d'experts *ad hoc* en vertu de la résolution 2000/35 du Conseil, pour lui fournir une assistance et des avis scientifiques et techniques sur une base franche et transparente, notamment pour les questions suivantes :

- a) Poursuite de l'élaboration du mécanisme de financement des activités d'appui aux décisions du Forum et à la gestion forestière durable;
- b) Approches du renforcement de l'interface entre les interventions mondiales et régionales en matière de gestion forestière;
- c) Indicateurs relatifs aux objectifs mondiaux sur les forêts;

d) Regroupement et synthèse des mesures proposées par le GIF et le FIF et des résolutions du Forum, suivant les sept volets thématiques de la gestion forestière durable.

26. Le Forum peut également établir d'autres organes consultatifs techniques tels que des équipes chargées de questions spécifiques pour une durée déterminée, s'il y a lieu.

27. Il serait également souhaitable de lancer des initiatives conduites par les pays ou par des organisations et axées sur des questions thématiques relatives au programme de travail pluriannuel.

#### K. Programme de travail pluriannuel détaillé

28. Le programme de travail pluriannuel détaillé du Forum, y compris les sessions et les activités prévues entre les sessions du Forum, figure dans le tableau joint en annexe. Cet outil dynamique destiné à faciliter le fonctionnement du Forum sera adapté par celui-ci selon qu'il conviendra.

#### L. Ressources

29. Le Secrétaire général est prié de veiller à ce que le Forum dispose de ressources supplémentaires adéquates pour ses activités et son secrétariat, en inscrivant les activités, les besoins en personnels et des ressources suffisantes dans les plans et les budgets-programmes biennaux de l'ONU.

30. Les donateurs, gouvernements et institutions financières intéressés et d'autres organisations sont instamment priés de faire des contributions financières volontaires au fonds d'affectation spéciale pour le secrétariat du Forum, afin de faciliter la mise en œuvre du programme de travail pluriannuel du Forum et de l'instrument juridiquement non contraignant.

31. La capacité du secrétariat du Forum et les besoins en ressources feront l'objet d'un examen à chaque session du Forum, afin que les dispositions nécessaires soient prises.

**Tableau : Forum des Nations Unies sur les forêts – Programme de travail pluriannuel pour la période 2007-2015**

Thèmes	Cycle de 2008-2009		Cycle de 2010-2011		Cycle de 2012-2013		Cycle de 2014-2015	
	Les forêts au service du développement		GFD pour les collectivités et les moyens d'existence		Les forêts au service de la croissance et de la durabilité		Renforcement de la coopération et de la coordination des politiques et programmes et examens	
Année et sessions	RPI1* 2008	FNUF8 2009	RPI2 2010	FNUF9 <sup>2</sup> 2011	RPI3 2012	FNUF10 2013	RPI4 2014	FNUF11 2015
Principales tâches	<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Discussions préliminaires sur les thèmes des sessions ordinaires à venir</li> <li>▪ Dialogue interrégional et interface entre les niveaux mondial et régional</li> <li>▪ Mise en œuvre de l'IJNC**</li> </ul>	<p><b>Les forêts au service du développement</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Lutte contre la déforestation</li> <li>▪ Commerce et investissement</li> <li>▪ GDF et changements climatiques</li> <li>▪ Partage des bénéfices et connaissances en matière de savoir traditionnel lié à la forêt (TFRK)</li> </ul> <p><b>Questions émergentes</b></p> <p><b>Préparatifs de l'AIDF 2011***</b></p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Discussions préliminaires sur les thèmes des sessions ordinaires à venir</li> <li>▪ Dialogue interrégional et interface entre les niveaux mondial et régional</li> <li>▪ Mise en œuvre de l'IJNC</li> <li>▪ Préparatifs de l'AIDF (2011)</li> </ul>	<p><b>GFD pour les collectivités et les moyens d'existence</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Réduction de la pauvreté</li> <li>▪ Régime forestier et accès</li> <li>▪ Forêts urbaines et communautaires</li> <li>▪ Aspects culturels et spirituels</li> </ul> <p><b>Questions émergentes</b></p> <p><b>Lancement de l'AIDF 2011***</b></p> <p><b>Evaluation à mi-parcours Segment de haut niveau</b></p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Discussions préliminaires sur les thèmes des sessions ordinaires à venir</li> <li>▪ Dialogue interrégional et interface entre les niveaux mondial et régional</li> <li>▪ Mise en œuvre de l'IJNC</li> </ul>	<p><b>Les forêts au service de la croissance et de la durabilité</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Réhabilitation et remise en état</li> <li>▪ Produits et services forestiers</li> <li>▪ Ecotourisme</li> <li>▪ Forêts et développement durable</li> </ul> <p><b>Questions émergentes</b></p> <p><b>Evaluation de l'AIDF 2011</b></p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Discussions préliminaires sur les thèmes des sessions ordinaires à venir</li> <li>▪ Dialogue interrégional et interface entre les niveaux mondial et régional</li> <li>▪ Mise en œuvre de l'IJNC</li> </ul>	<p><b>Les forêts au service de la croissance et de la durabilité</b></p> <p><b>Evaluation et examen</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Progrès réalisés</li> <li>▪ Objectifs mondiaux</li> <li>▪ Objectifs de développement</li> <li>▪ PCF</li> </ul> <p><b>Options pour l'avenir</b></p> <p><b>Segment de haut niveau</b></p>
Questions inter-sectorielles	Moyens de mise en œuvre (financement, TTER****, renforcement des capacités), gouvernance et primauté du droit							
Eléments communs	Examen de l'application de l'IJNC**, renforcement de la coopération et de la coordination des politiques/programmes, SER*****, rapports de pays, participation et dialogue entre parties prenantes							

\*RPI = réunion préparatoire intergouvernementale; \*\*IJNC = instrument juridiquement non contraignant pour tous les types de forêts; \*\*\*AIDF 2011 = Année internationale de la forêt (2011); \*\*\*\*TTER = transfert de technologies écologiquement rationnelles; \*\*\*\*\*SER = surveillance, évaluation et rapports; GFD = gestion forestière durable.